

# TRAIL DE L'AQUEDUC 30/01/2022

Distance	Dénivelé	Heure départ	Prix
Trail 12 Km	450 m D+	10h00	12 €
Trail 27 Km	1400 m D+	9h00	15 €
Rando pédestre 12 Km	450 m D+	10h05	5 €
<b>Repas – 100 places (+12€)</b>			

\*Frais d'inscription en ligne à la charge du coureur. Prélèvements au moment de l'inscription (4.95% du montant de l'inscription + 0.55€ par transaction bancaire)

Inscription en ligne sur <https://chrono-start.com/inscriptions-listing/>

**Nombre total d'inscrits limité à 450 personnes**

## REGLEMENT DE L'EPREUVE

### **ARTICLE 1 :** organisation

L'épreuve peut être annulée ou modifiée si l'organisation le juge nécessaire (crise sanitaire, météo, etc...). Le comité d'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. L'inscription au trail de l'Aqueduc engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle.

### **ARTICLE 2 :** déroulement de l'épreuve

Epreuve individuelle. Prévoir sa gourde ou son gobelet car plus de GOBELETS plastiques sur les ravitaillements.

### **ARTICLE 3 :** les concurrents

Certificat médical obligatoire ou copie de la licence sportive de l'année en cours basée sur l'année civile (voir encart sur bulletin d'inscription)

Matériel autorisé : bâton

Matériel conseillé : porte bidon ou camelback, barres de céréales.

### **ARTICLE 4 :** contrôle des passages

Plusieurs points de contrôles seront dispersés sur le parcours

### **ARTICLE 5 :** abandon

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation et de remettre son dossard et la puce qui lui auront été confiés au départ

### **ARTICLE 6 :** puces

Le coureur qui n'aura pas remis la puce se verra dans l'obligation de régler la somme de 10€ au comité d'organisation.

### **ARTICLE 7 :** inscriptions

Voir ci-dessus

### **ARTICLE 8 :** sécurité

Un poste de secours sera situé au départ et à l'arrivée. A chaque intersection de route sera présent au minimum une personne de l'organisation pour avertir les véhicules.

### **ARTICLE 9 :** catégorie

Ouvert à partir des juniors pour le 12 Km uniquement. Rando pédestre ouverte à tous.

### **ARTICLE 10 :** annulation d'inscription du fait d'un concurrent

Si des coureurs annulent leur participation, l'organisation ne remboursera les frais d'inscription que sur présentation d'un certificat médical

**ARTICLE 11 :** mise en place d'un dispositif exceptionnel en raison de la crise sanitaire actuelle, le pass sanitaire ou le test PCR de moins de 72h sera contrôlé lors de la remise des dossards (masque obligatoire sur le site de départ/arrivé, sens de circulation sous chapiteaux, gel hydro alcoolique sur divers points,...)